



14ème législature

Question N° : 63443	De M. Georges Fenech (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales, santé et droits des femmes		Ministère attributaire > Personnes handicapées
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >politique à l'égard des handicapés	Analyse > orientations.
Question publiée au JO le : 02/09/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Georges Fenech attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la question essentielle du handicap. Il faut rappeler que plus d'un Français sur quatre est touché par un handicap. Le modèle français actuel privilégie l'intégration de ces personnes, en compensant le handicap par divers moyens. Or ce modèle ne répond plus aux attentes, ni aux devoirs de notre société. C'est pourquoi l'approche inclusive, déjà adoptée par l'Italie, l'Espagne, la Norvège et la Suède entre autres, semble désormais être une solution plus adaptée. Cette approche conduirait à rendre les biens et services accessibles à tous, de la même manière. Les personnes handicapées n'auraient plus à s'adapter, tant bien que mal, aux infrastructures. Le handicap ne peut plus être la variable d'ajustement des politiques publiques. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.